

PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

Date de la convocation : 16 MARS 2026

Séance ordinaire du VINGT MARS DEUX MILLE VINGT-SIX

L'an Deux Mil Vingt-Six, le vingt mars, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Messieurs ROL Yves, Maire remplaçant et Maire nouvellement élu et GIRARD Michel, doyen de l'assemblée.

Présents : Mmes ASSIER-LEVASSEUR Séverine, AUBERT Nadine, BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée, FERRIER-TARIN Stéphanie, MIALLAND Elodie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, CRAPET Willy, FIQUET Jean-Marie, GIRARD Michel, MARTINATO Jean-Marc, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves

Secrétaire de séance : Mme ASSIER-LEVASSEUR Séverine

M. Yves ROL, Président de séance pour le Maire empêché, ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des Conseillers et constate que l'ensemble des quinze élus est présent. Le quorum est fixé à huit (8).

Il lit l'ordre du jour.

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme ASSIER-LEVASSEUR Séverine est désignée secrétaire de séance.

2 – ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

Le document a été transmis au préalable aux Conseiller Municipaux sortants qui n'ont pas fait d'observation.

Le procès-verbal est arrêté à l'unanimité.

3 – ELECTION DU MAIRE

M. GIRARD Michel, doyen de l'assemblée prend la présidence de la séance.

Mmes AUBERT Nadine et MIALLAND Elodie sont nommées scrutatrices.

Il appelle les candidatures au poste de Maire.

M. ROL Yves dépose sa candidature.

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour du scrutin par dépôt dans l'urne d'un bulletin sous enveloppe par chaque Conseiller Municipal à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, le résultat du vote est :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. ROL Yves : 15 (quinze) voix

M ROL Yves, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Il prononce un discours de remerciement à l'attention des personnes qui l'ont soutenu.

4 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION

M. ROL Yves, Maire, préside la séance.

Il expose que le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-2 et suivants laisse la liberté au Conseil Municipal de déterminer le nombre d'Adjoints à élire dans la limite de 30% de l'effectif du Conseil Municipal, soit quatre (4) Adjoints maximum pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de QUATRE (4) postes d'adjoints.

Il est ensuite procédé à leur élection au scrutin de liste et M. ROL Yves appelle les candidatures.

M. ROCHETTE Christian dépose une liste.

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour du scrutin par dépôt dans l'urne d'un bulletin sous enveloppe par chaque Conseiller Municipal à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, le résultat du vote est :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Liste de M. ROCHETTE Christian : 15 (quinze) voix

La liste de M. ROCHETTE Christian, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

- 1^{er} Adjoint : M. ROCHETTE Christian
- 2^{ème} Adjoint : Mme CORTESE Marie-Andrée
- 3^{ème} Adjoint : M. BALANSARD François
- 4^{ème} Adjoint : Mme RANCUREL Marie-France

5 – LECTURE ET REMISE D'UNE COPIE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL ET REMISE DE LA COPIE DU CHAPITRE III DU TITRE II DU LIVRE 1^{er} DU CGCT SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS MUNICIPAUX

Le Maire remet un exemplaire papier des documents à chaque élu et procède à la lecture de la charte de l'élu local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

ARRET DU PROCES-VERBAL

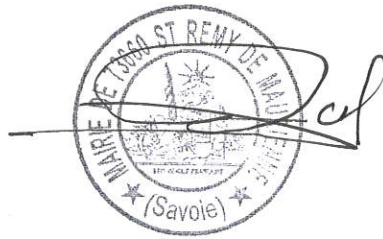
Arrêté le :

01 AVR. 2026

Publié sur le site internet <https://www.saintremydeaurienne.com> le :

03 AVR. 2026

Le Maire
M. ROL Yves



Le doyen de l'assemblée,
M. GIRARD Michel

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Girard', written over a horizontal line.

La secrétaire de séance,
Mme ASSIER-LEVASSEUR Séverine

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Assier-Levasseur', written over a horizontal line.